

COMPTE-RENDU DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE du 26 avril 2023

Cette Formation spécialisée (FS), remplaçant le CHS-CT, est la première instance de dialogue social officiellement tenue depuis le début de l'année 2023. Le contexte actuel de mobilisation et de lutte contre le projet de réforme des retraites s'est traduit par une période mutuellement consentie de neutralisation du dialogue social. Dans une dynamique intersyndicale, dans et hors de la DGFIP, nous avons tenu cet engagement mais avons néanmoins, en responsabilité, souhaité siéger dans le cadre de cette FS, en deuxième convocation, au regard des enjeux qu'elle présentait pour la santé et la sécurité de nos collègues.

Qui dit nouvelle instance, dit pour le directeur, volonté d'en modifier les règles du jeu ! De fait, tout au long de l'instance, nous aurons eu l'occasion de mesurer que l'attachement prétendu du directeur à la qualité du dialogue social reste tributaire d'une autorisation et d'une validation préalable par la Centrale. Ça ne manque jamais de surprendre à ce niveau de responsabilité (et de rémunération !).

Les conditions d'exercice d'un dialogue effectif sont fondamentales pour lui donner une réelle consistance.

Force est de constater que dans les faits, les comptes n'y sont pas : la direction a convoqué (comme elle tend à le faire régulièrement depuis la période covid,) cette formation spécialisée sur une demi-journée avec un ordre du jour conséquent. Elle a surtout entendu limiter notre participation en présentiel aux seuls élus titulaires, imposant de fait une participation en visio à nos suppléants (et experts).

De même Le président de la FS semble se satisfaire de ne tenir, tout au long de l'année, que deux rencontres institutionnelles en FS (le texte ministériel établissant le minimum légal à une par an, il estime aller au-delà).

Évidemment cette conception du dialogue n'est pas partagée : nous ne pouvons passer sur des problématiques aussi complexes en les survolant. Nous tenons à jouer pleinement notre rôle d'agent préventeur en matière de conditions de travail. Aussi, disposer de séances plénières, plusieurs fois dans l'année, avec des ordres du jour décents est-il un préalable.

Sur ce point, nous avons été rejoints par Damien Freville, l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST) qui a indiqué au Président que la taille de la Direction et ses effectifs justifiaient largement plus de deux FS dans l'année.

Il apparaît clairement que l'intention est bien de limiter le rôle des représentants du personnel qui, dès lors ne seraient plus que de simples destinataires d'une information de la direction. Nous ne concevons pas notre rôle de cette façon et ne nous laisserons pas enfermer sous un vernis faussement démocratique.

Après moult échanges, nous avons finalement été entendus.

Nos élus suppléants ont siégé et à 13h30 nous avons pu interrompre nos débats, le président ayant consenti à prolonger la séance l'après-midi (laquelle s'est achevée à 16h40).

Autre nouveauté mais réelle mauvaise surprise, nous avons réalisé en fin de journée que la prise de notes pour l'établissement du PV n'avait été assurée par... personne. En effet, dans la nouvelle instance, la secrétaire animatrice devenue Animatrice de la Politique Ministérielle de Prévention (APMP) n'assure plus cette mission. Le Président, pourtant prompt à régir nos échanges dans cette instance n'a donc pas pris la mesure de sa nouvelle responsabilité et n'a pas daigné la suppléer.

Cette légèreté coupable de notre Directeur traduit bien un manque de considération du dialogue social : un vernis nécessaire ; et de quelle façon il considère les représentants du personnel : des empêcheurs de se promener en rond qu'il faut neutraliser, le tout toujours avec le sourire, bien entendu.



Les Fiches de signalement

16 fiches de signalements ont été répertoriées depuis le dernier CHS-CS (désormais FS) de septembre 2022, dont 7, déjà pour 2023. 14 fiches signalent des actes d'incivilités, des menaces et agressions verbales et des insultes. Deux de ces fiches portaient, et c'est une première, sur des agissements sexuels et sexistes. Elles ont occupé une large partie de nos débats et font l'objet d'un focus dans une fiche annexe.

Les dépenses

Les crédits alloués à la santé, la sécurité au travail et aux mesures de prévention calculés au prorata des effectifs sont en baisse suite à l'augmentation de la réserve, qui passe de 6% à 9% sans concertation. Cette réserve n'a jamais été débloquée, constituant ainsi une coupe arbitraire dans le budget alloué.

Notre instance dispose d'un budget 2023 brut de 88 917 €, amputé de 9 %, soit 80 914 € nets et d'une enveloppe régionalisée dédiée aux formations réglementaires de 15 214 € (cette enveloppe est déjà largement entamée)

Nature	Sites	Coût	Observation
Formation « gestes qui sauvent » par la Protection Civile	Baugé/Cholet Saumur/Segré	1 900 € + frais de déplacements des formateurs	Demande anticipée à la FS
Dépenses par la médecine du travail (repose-bras, clavier spécifique...)		1 018 €	Demande anticipée à la FS
Douche	Saumur	11 000 €	En divisant l'ancienne infirmerie
Stores PCRP	Angers	1 342 €	réverbération du commissariat nouvellement peint.
Fontaine à eau	Cholet	317 €	l'acquisition est proposée en lieu et place de la location
Maintenance défibrillateurs	7 sites	2 784 €	Devis en cours de réactualisation
Formation sauvetage secourisme		1470 €	Dates prévues les 5 et 6 juin 2023 2 jours 10 personnes
Formation MAS SST	Tous sites	5 450 €	1 journée 7 sessions de 10 personnes
Formation « chargés d'évacuation »	Cité et Cholet	1 800 €	guide-fils et serre-fils, pas de date fixée 3 sessions de 10 personnes
Formation « manipulation des extincteurs »	Arnauld, Baugé/Segré	1 800 €	3 sessions de 4h
Formation « risque électrique »	les agents techniques d'Angers	1 670 €	Pas de date fixée
Formation « gestes qui sauvent »	Tous agents	1 223 €	344 ont suivis cette formation.Objectif former 80 % des agents.session de 2h
Store film protecteur	BCR	885 €	Test du produit dans un bureau dans un premier temps
Divers aménagements		867 €	A préciser
Total de dépenses validées			33 526 €

Le président sollicite les représentants des personnels pour définir d'autres axes de dépenses pour l'année 2023. Nous proposons :

- L'achat de stores pour les nouvelles fenêtres du bâtiment D de la cité d'Angers, tout en insistant sur un cofinancement et une demande d'abondement à faire à la DG (les crédits de la FS n'y suffiront pas) ; L'ISST doit expertiser la possibilité d'en installer sur les fenêtres pompier.
- Poursuivre le déploiement des fontaines à eau à chaque étage des principaux sites du Maine-et-Loire.
- L'équipement en réfrigérateur, en cafetière et bouilloire des gardiens concierge de la cité administrative, grands oubliés du fonds d'amélioration du cadre de vie.
- Les formations « faire face aux incivilités des usagers », « risque routier » et « risque vélo »...

Le registre santé et sécurité au travail

- **Abri vélo à Arnould** : Le sujet a été porté par quelques collègues d'Arnould qui se sont sentis dépossédés de leur choix. La Direction invoque à nouveau les questions de sécurité et une interdiction d'entreposer des vélos électriques dans des bâtiments. Nouvel élément, la politique de rationalisation des archives, la conduit à rapatrier les archives stockées aux Ponts-de-Cé dans le local initialement prévu dans le projet porté par les agents ; La solution retenue est donc de sacrifier des places de parking et d'étendre l'actuel abris.
- **Ménage à Arnould** : il est indispensable de rester vigilant sur les prestations, qui sont de mauvaise qualité en général ; il n'est pas question ici d'accuser les agents de ménage qui ont des contraintes très lourdes, mais le doigt est pointé vers la société qui exploite ces agents et ne satisfait pas au cahier des charges.
- **Douche à Saumur** : l'option retenue est celle de préempter une partie de la zone infirmerie et de la scinder en deux pour y établir une douche.
- **Températures trop basses dans les bureaux du SDIF d'Angers** : des radiateurs d'appoint ont été fournis aux agents.
- VMC bruyante au SDIF de Saumur : un nouveau marché d'entretien est prévu pour juin 2023.
- **Bâtiment D, cité administrative** : **Les fumeurs** de l'inspection académique indisposent les collègues des étages en fumant sur l'escalier de secours à proximité des fenêtres. Il existe pourtant des zones fumeurs éloignées des bâtiments et la direction nous informe de la mise en place d'un nouveau dispositif avec recyclage des mégots par la société Cyclope.



Les déclarations d'accident du travail

21 fiches depuis septembre 2022 dont 14 accidents de trajet (5 chutes à vélo, 4 chutes à pied, 5 accidents avec véhicules motorisés, 5 autres chutes), 1 malaise et 1 stress post-traumatique en lien avec la fiche de signalement sur le harcèlement sexuel.

Examen de la note d'orientation ministérielle de 2023

La note d'orientation 2023 est présentée par Cécile Hauray, la nouvelle Animatrice de la Politique Ministérielle de Prévention (APMP) pour la FS du 49 (mais aussi pour le 44, le 72 et le 53).

Ces principaux axes de travail :

► **Fonctionnement des nouvelles instances** : le règlement intérieur, toujours en débat au niveau du ministère, devra ensuite être décliné au niveau DGFIP et ne sera présenté aux instances locales qu'en septembre.

On s'étonne encore d'un tel retard, quand on sait que la loi transformation de la fonction publique date de 2019 et le décret portant création des CSA de 2020.

► **Prévenir les risques liés aux projets de réorganisation**

Par une évaluation de leurs impacts sur les conditions de travail, le plus en amont possible et la mise en œuvre des mesures de prévention adaptées. Devoir anticiper la dégradation des conditions de travail en raison de réorganisations n'est-il pas le signe que celles-ci sont inadaptées ?

Quoi qu'il en soit le guide pour la prise en compte des conditions de travail dans la conduite des projets va être actualisé en 2023.

► **Développer une approche organisationnelle du télétravail.**

Les Directions doivent conduire des bilans de leur organisation du travail en mode hybride, sur la base d'Espaces de Discussion sur le Travail (EDT) avec les agents. Ça passe aussi par le DUERP.

LE RISQUE DU TÉLÉTRAVAIL, C'EST ENSEMBLE, MAIS SÉPARÉMENT...!!!



► **Renforcer le suivi des accidents de service, du travail et renouveler l'analyse préventive.**

Un kit d'analyse des accidents de travail est à disposition des assistants de prévention, il fournit un cadre d'analyse et un outil de suivi des actions et recommandations mises en place.

► **Prévenir les risques de désinsertion professionnelle des agents**, en accompagnant le retour à l'emploi des agents après une absence prolongée en raison de leur état de santé. Les fiches réflexe seront actualisées

► **Maîtriser le risque amiante.**

Il s'agira principalement d'actualiser les Dossiers Techniques Amiantes sur l'ensemble des sites et de conforter l'implantation de signalétiques dans les bâtiments qui n'en sont pas encore dotés. A la DDFiP49 cette obligation est en principe satisfaite.

► **Accompagner les impacts du changement climatique et la sobriété énergétique.**

Des groupes de travail thématiques sur la sobriété énergétique ont été impulsés au niveau ministériel. L'objectif est de réduire les consommations d'énergie de 10 % d'ici 2024 (par rapport à 2019)

Élection du secrétaire du CSAL/FS

Solidaires Finances publiques a demandé le report de ce vote pour ne pas tirer profit de l'absence d'une autre organisation syndicale et pour satisfaire à une élection qui réponde à la représentativité issue des élections professionnelles.

Afin d'assurer la continuité d'ici là, l'ensemble des participants valident la prorogation de la mission par la précédente secrétaire (issue des rangs de Solidaires Finances Publiques)

Questions diverses

Service Départemental des Impôts Fonciers

Certains agents ont formulé le souhait d'être doté d'un 3e écran pour palier aux difficultés engendrées par les applicatifs. Le médecin du travail n'y est pas favorable, car source de Troubles musculo-squelettiques (TMS) et questionne la qualité de nos applications. Le dispositif sera néanmoins déployé à la demande des agents.

Centre des Finances Publiques de Saumur

La proximité de l'école St Louis et les travaux de son parking conduisent aux heures d'entrée et de sortie de l'école de nombreux parents à préempter les places alentours et à ne pas hésiter à utiliser le parking du CDFiP occasionnant heurt de portières et autres désagréments.

La direction propose l'installation d'un panneau d'interdiction d'accès. Pour dissuasif qu'il puisse être, nous lui préférons une mesure de fermeture de la barrière, par ailleurs déjà motorisée.

Le Président s'est engagé à expertiser le coût d'une telle mesure.



Ouverture de la campagne d'impôt sur le revenu

On ne peut que déplorer une nouvelle fois que les horaires d'ouverture des accueils soient restreints. Le nombre de fiche de signalement sur Saumur attestent peut-être du fait que les usagers continuent de se déplacer les après-midis, en vain. La multiplicité des moyens de contact, dont se félicite la Direction, n'a pas l'effet escompté sur la réception physique et nombreux sont les usagers qui se déplacent encore, qu'ils souffrent de précarité numérique ou de vulnérabilité administrative. Le sens du service public des agents est mis à mal par cette situation d'accueil dégradé. Mais dans le même temps, les suppressions d'emplois récurrentes et continues ont saturé tous les services et le problème est structurel partout. Comment dans ces conditions envisager un soutien ponctuel de renfort des équipes d'accueil ?

Fonds d'amélioration du cadre de vie

Un bilan des dépenses du fonds d'amélioration du cadre de vie est sollicité. Comme Solidaires Finances Publiques l'avait prédit, pour beaucoup de nos collègues l'utilisation de ce fond est assimilée à du gaspillage (à l'instar du lave-vaisselle de grande marque installé à Arnould et qui n'a jamais été utilisé)